



Village
Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mars 2023 le règlement portant le numéro 379.

RÈGLEMENT NUMÉRO 379 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Le présent règlement a pour objet :

- D'établir la rémunération de base pour le maire et pour les conseillers :

POSTE	2023
Maire	27 261.80 \$
Conseiller municipal	5 012.02 \$

- D'établir l'allocation de dépense allouée au maire et aux conseillers qui est équivalente à la moitié (50 %) de la rémunération de base mentionnée précédemment;
- De prévoir une clause d'indexation annuelle de la rémunération de l'ordre de 2 %;
- Le règlement prévoit rétroagir à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il est adopté.

Ledit règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville selon les heures régulières d'ouverture et il peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 14 mars 2023.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et greffière-trésorière du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie de l'avis sur le babillard de l'Hôtel de ville et en le publiant sur le site internet de la municipalité le 7 mars 2023, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mars 2023.



Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière